

Jean-Pierre Sueur s'est exprimé au sujet des prérogatives des Architectes des Bâtiments de France au Sénat dans la nuit du 17 au 18 septembre. Il s'est réjoui du fait que tous les groupes du Sénat soient tombés d'accord pour rétablir « l'avis conforme » de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), assorti, bien sûr, de possibilités de recours. Le rôle des ABF est en effet de préserver le patrimoine, les sites, les paysages urbains ou non. Remettre en cause leurs prérogatives, c'est remettre en cause leur mission. Les Journées du Patrimoine ont montré l'attachement des Français à notre patrimoine. Priver les ABF de leurs prérogatives, ce serait se priver de défendre, préserver et magnifier notre si remarquable patrimoine.

M. Grouard me reproche de « politiser » la question du rétablissement de l'avis conforme des Architectes des Bâtiments de France. Je tiens à lui préciser que ce rétablissement, au Sénat, a été soutenu par le groupe socialiste, le groupe UMP, le groupe centriste, le groupe communiste, les Verts et les radicaux. Il y a donc eu une unanimité pour rendre aux Architectes des Bâtiments de France les moyens de protéger le patrimoine, l'architecture et les sites. Il est bien difficile d'y voir une opération « politicienne ». C'est au contraire une position de fond, très largement partagée, comme l'ont montré les débats, qui sont publics !

[>> Le communiqué du 3 août](#)

[>> Le communiqué du 18 septembre 2009](#)

[>> L'intervention de Jean-Pierre Sueur au Sénat](#)

[>> Son intervention dans le 19-20 de France 3 Centre le 18 septembre](#)

[>> Le texte de l'article 14 adopté par le Sénat en première lecture \(petite loi\)](#)

[>> L'amendement que Jean-Pierre Sueur avait déposé avec Yves Dauge et Catherine Tasca](#)

[>> La République du Centre du 18 septembre](#)

[>> La République du Centre du 19 septembre](#)

.